



**GUIDE FINANCE
SOLIDAIRE**

**UNE ÉPARGNE
PLUS SOLIDAIRE,
ÇA ME PARLE !**

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LA FINANCE SOLIDAIRE ? P. 3-4

24 % DES FRANÇAIS SOUHAITENT DONNER UN SENS SOLIDAIRE À LEUR ÉPARGNE P. 5

3 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS LA FINANCE SOLIDAIRE P. 5

UN LEVIER POUR FINANCER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) P. 6

LA FINANCE SOLIDAIRE : INVESTIR AUTREMENT P. 7-10

COMMENT DEVENIR UN ÉPARGNANT SOLIDAIRE ? P. 11

UN DIALOGUE INDISPENSABLE AVEC LE CONSEILLER POUR DÉFINIR LES PRÉFÉRENCES
DU CLIENT EN MATIÈRE D'ÉPARGNE P. 11

CONCRÈTEMENT, ÇA MARCHE COMMENT ? P. 12

S'APPUYER SUR UN LABEL RECONNU : FINANSOL P. 13

LES ENGAGEMENTS DE GENERALI FRANCE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS DURABLE P. 14

GENERALI INVESTISSEMENT À IMPACT : NOTRE SOCIÉTÉ DE CAPITAL RISQUE DÉDIÉE
AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE..... P. 15

NOTRE OFFRE EN FINANCE SOLIDAIRE P. 16

GÉNÉRATION CROISSANCE DURABLE P. 16-17

GF AMBITION SOLIDAIRE..... P. 19

4 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS VIA CES 2 SUPPORTS D'INVESTISSEMENT P. 20-21



QU'EST-CE QUE LA FINANCE SOLIDAIRE ?

La finance solidaire est un type de finance durable. **La finance durable** est un terme générique qui désigne les supports d'investissements ayant pour objectif de contribuer à une économie plus écologique, plus équitable, plus juste et plus solidaire.

Autrement dit, en complément de la finance classique, **les épargnants peuvent également donner du sens à leur épargne en s'intéressant à la finance durable.**

Parmi les différents types de finance durable reconnus par la Banque de France, on retrouve ainsi :



LA FINANCE VERTE

Elle vise à favoriser l'accélération de la transition écologique et la lutte contre le changement climatique, en finançant des projets et des entreprises ayant un impact positif sur l'environnement.



LA FINANCE SOLIDAIRE

Elle vise à financer des projets destinés à lutter contre l'exclusion et à améliorer la cohésion sociale (projets de réinsertion, de lutte contre le chômage, de lutte contre le mal logement, de solidarité internationale, etc.).



LA FINANCE RESPONSABLE

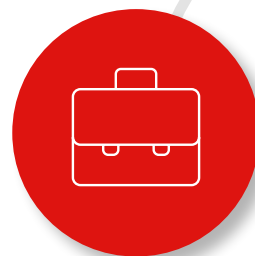
Elle vise à faciliter l'accès aux financements de projets ou à des investissements socialement responsables, définis selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.



En choisissant la finance solidaire, c'est-à-dire un investissement qui comporte un aspect solidaire, l'épargnant peut contribuer à financer des projets qui favorisent :



**L'ACCÈS AU
LOGEMENT SOCIAL**



**L'ACCÈS
À L'EMPLOI**



**LES ACTIVITÉS
ENVIRONNEMENTALES
D'UTILITÉ SOCIALE**



**LA RÉDUCTION
DES INÉGALITÉS**



**L'ENTREPRENEURIAT
SOCIAL DANS LES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT**



**L'ACCÈS AUX
TRANSPORTS**

24 % DES FRANÇAIS
souhaitent donner un sens
solidaire à leur épargne
selon le sondage 2025 « *OpinionWay
pour Fair et France Active* », dont :



souhaitent **faire fructifier
potentiellement
leurs investissements**
tout en soutenant
des projets solidaires.



souhaitent **soutenir
le développement
économique sur le territoire**
et contribuer à la réussite
de projets solidaires
de leur région.

3 BONNES RAISONS

d'investir dans
la finance solidaire



Donner du **sens** à son épargne
en fonction de ses préférences
sociales et sociétales.



Soutenir des entreprises
& associations à forte **utilité sociale**
notamment dans l'Economie
Sociale et Solidaire (ESS).



Diversifier son épargne.



UN LEVIER POUR FINANCER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), C'EST :



29 %
DES RÉSIDENTS EN EHPAD
LE SONT DANS DES STRUCTURES
NON LUCRATIVES DE L'ESS



La finance solidaire est un **levier clé** pour financer des projets ou des investissements liés à l'**économie sociale et solidaire (ESS)**.

L'ESS correspond à un **ensemble d'entreprises aux formes diverses** - **coopératives, mutuelles, associations, ou fondations**, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, et qui trouvent difficilement à se financer dans les circuits financiers classiques.

Les entreprises de l'ESS **encadrent strictement l'utilisation des bénéfices** qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014.

Il peut notamment s'agir de :

- coopératives (ex : Biocoop, Le Crédit Mutuel, etc.) ;
- associations (ex : Croix -Rouge Française, Label Fairtrade, Amap, etc.) ;
- mutuelles (ex : MAIF, MGEN) ;
- fondations (ex : Fondation de France, Fondation Agir contre l'exclusion, etc.) ;
- entreprises visant par exemple à l'intégration des handicapés dans l'emploi (cf. Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire - UDES).



LA FINANCE SOLIDAIRE : INVESTIR AUTREMENT

En 2024, l'encours d'épargne solidaire s'est établi à 29,4 milliards d'euros, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. La finance solidaire représente aujourd'hui 0,46 % de l'épargne financière des Français.

LA FINANCE SOLIDAIRE EN 2024

En 2024, l'épargne solidaire collectée via :

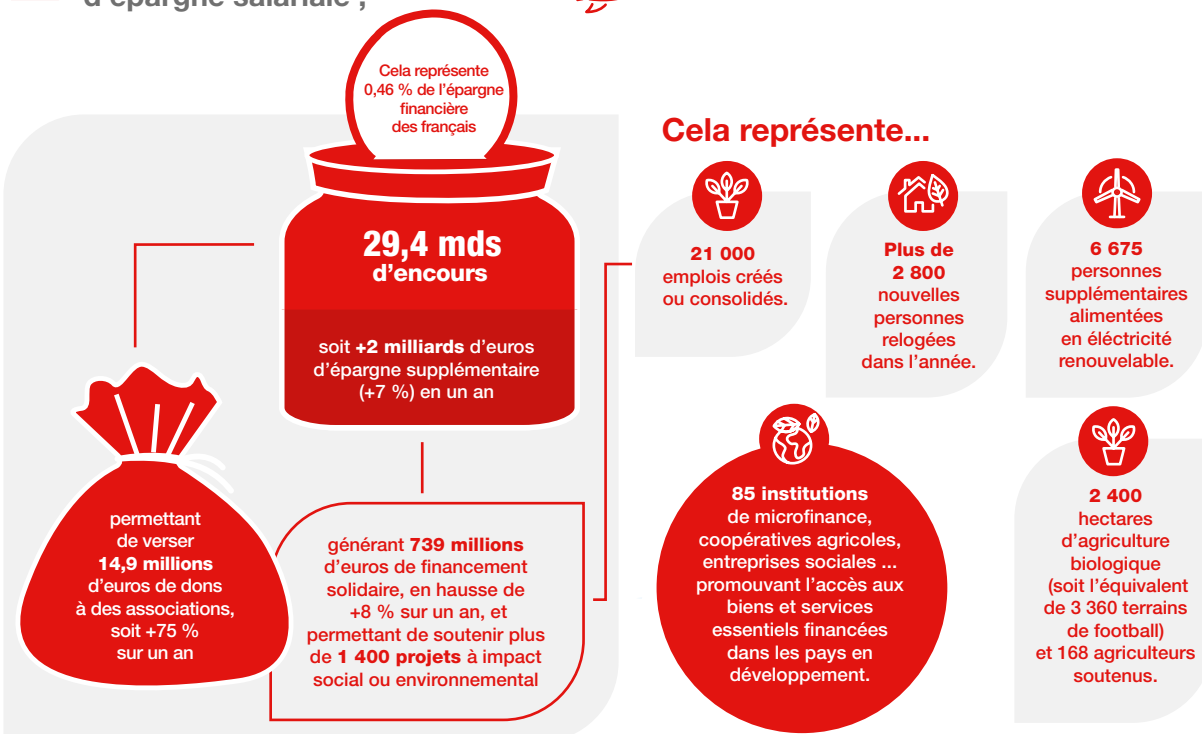
 les dispositifs d'épargne salariale ;



les banques ou compagnies d'assurance ;



directement par les entreprises solidaires.



L'épargnant peut avoir pour objectif que son épargne contribue à financer des projets utiles à la société, **tout en recherchant un potentiel de rendement financier** en fonction de son appétence au risque.

Le rôle du conseiller est d'accompagner le client dans la définition de son profil de risque et de lui proposer le produit le plus adapté en fonction de ses préférences.

La finance solidaire relève ainsi de l'**investissement à impact** qui implique à la fois :

- un potentiel de performance financière ;
- des impacts positifs mesurables sur la société et l'environnement.

INVESTISSEMENT À IMPACT

PERFORMANCE
FINANCIÈRE
POTENTIELLE

IMPACTS POSITIFS
SUR LES ASPECTS
SOCIAUX ET/OU
ENVIRONNEMENTAUX

En tant que client, mon épargne peut avoir différents niveaux d'influence :



PHILANTROPIE

DÉFINITION

La philanthropie se définit par des initiatives privées, désintéressées, pour le bien public et axées sur l'amélioration des conditions de vie.



FINANCE SOLIDAIRE ET FINANCE À IMPACT

LA FINANCE À IMPACT SOCIAL CONCILIE CES DEUX DÉFINITIONS

La finance solidaire repose sur une épargne investie sur des supports d'investissement à forte utilité sociale et/ou environnementale.

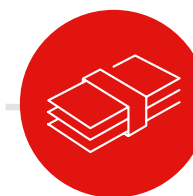
La finance à impact se définit par l'intention et la contribution de l'investisseur à générer un bénéfice social et/ou environnemental tout en mesurant celui-ci.



FINANCE RESPONSABLE

DÉFINITION

La finance responsable permet d'investir dans des entreprises cotées choisies en fonction de leur performance financière et de leur responsabilité socio-environnementale.



FINANCE TRADITIONNELLE

DÉFINITION

La finance traditionnelle se définit par le financement des entreprises, sans critère socio-environnemental spécifique, dans le but de créer de la performance.

Source : <https://www.finance-fair.org/sites/default/files/2023-07/O%C3%A9rim%C3%A8tre%20de%20FAIR%20MAJ23.pdf>



POUR S'Y RETROUVER

QU'EST-CE QUE « L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE » ?

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à **intégrer des critères extra-financiers** dans le support d'investissement, aussi appelés critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Autrement dit, cela consiste à recourir à des méthodes de sélection, notamment :



L'APPROCHE « BEST IN UNIVERSE » :

consiste à privilégier les entreprises qui ont les meilleures notes ESG, indépendamment de leur secteur d'activité.



L'APPROCHE « BEST IN CLASS » :

sélectionne les entreprises qui ont les meilleures notes ESG pour chaque secteur d'activité.



L'EXCLUSION :

consiste à écarter totalement certaines entreprises en raison de leur activité ou de leurs pratiques.

POUR PLUS DE GARANTIES

Il est possible que ce type d'investissement soit certifié par un tiers externe indépendant, par exemple via l'obtention du label « Investissement socialement responsable » (ISR) si le support d'investissement respecte le cahier des charges de ce label.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

sur l'investissement socialement responsable : <https://www.lelabelisr.fr/>



POUR S'Y RETROUVER

QU'EST-CE QUE « L'INVESTISSEMENT À IMPACT » ?

Il s'agit d'une stratégie d'investissement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie, en apportant la preuve de ses effets bénéfiques. Cette stratégie prolonge les principes de l'investissement socialement responsable, en intégrant une ambition **d'impact mesurable** pour aller plus loin dans l'engagement sociétal.

L'investissement à impact (ou impact investing en anglais) est d'inspiration anglo-saxonne, il est axé sur les aspects tangibles et mesurables des impacts, à la fois d'un point de vue environnemental et social. À noter que la finance solidaire, quant à elle, est plus spécifiquement liée au contexte français.

L'impact (social ou environnemental) est défini par trois éléments :



L'INTENTIONNALITÉ

(intention d'avoir un impact positif).



LA MESURE DE L'IMPACT

(évaluation des effets environnementaux et sociaux dans l'économie réelle sur la base des objectifs annoncés).



L'ADDITIONNALITÉ

(impact qui n'aurait pas eu lieu sans l'investissement concerné).



POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Sur l'impact social en particulier : <https://www.avise.org/comprendre-ess/impact-social>
- Sur l'investissement à impact : <https://institutdelafinancedurable.com/>



COMMENT DEVENIR UN ÉPARGNANT SOLIDAIRE ?

Un dialogue indispensable avec le conseiller pour définir les préférences du client en matière d'épargne

Chez Generali, nous avons toujours eu à cœur de comprendre les objectifs d'épargne de nos clients mais aussi le sens qu'ils souhaitent donner à leur investissement - qu'il s'agisse de préférences en matière de durabilité, d'impact social ou d'autres engagements non financiers.

La réglementation évolue également pour mieux intégrer les enjeux de durabilité dans les conseils financiers avec la nouvelle Directive européenne « Directive distribution en assurance » (DDA) pour l'assurance qui rend désormais **obligatoire pour tous les conseillers d'« évaluer les éventuelles préférences en matière de durabilité » de leurs clients.**

Concrètement, cela signifie que chaque client doit pouvoir indiquer s'il souhaite que son épargne :

- finance, par exemple, des projets en faveur de la transition écologique ou de l'inclusion sociale ;
- ou évite certains secteurs d'activités comme les énergies fossiles ou le tabac.

Cette étape permet à chaque client de :

- **Préciser ses préférences** environnementales et/ou sociales concernant son épargne (assurance vie, plan épargne retraite - PER, etc.) ;
- **Les exprimer clairement** à son conseiller ;
- Et recevoir, si possible, **des propositions de supports d'investissement** alignées avec ses attentes.

Une fois que le client est au clair sur ce qu'il souhaite soutenir ou non, son conseiller essaiera de trouver une offre disponible pour répondre au mieux à ses préférences.

Pour faciliter ce dialogue, les guides de l'ADEME sont en libre accès :

- La finance durable pour les épargnants ;
- La finance durable pour les conseillers.

BANNIR LE « GREENWASHING »

L'autorité européenne des marchés financiers définit le greenwashing comme « une pratique dans laquelle les déclarations, les actions ou les communications liées au développement durable ne reflètent pas clairement et équitablement le profil de développement durable sous-jacent d'une entité, d'un produit financier ou d'un service financier ».

Pour éviter ce « verdissement » artificiel, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) précise pour la France que seuls les supports d'investissement ayant un **engagement significatif** (avec **des objectifs mesurables** qui devront figurer dans les documents réglementaires du support d'investissement) peuvent utiliser les critères extra-financiers comme un élément central de leur communication.



Point d'attention : les épargnants doivent être conscients qu'il **n'existe pas forcément de produit financier qui réponde à toutes leurs préférences**, il leur faudra dès lors faire un choix éclairé sur cette base.

Concrètement, comment ça marche ?

Les établissements financiers (mutuelles, assurances, etc.) peuvent proposer des solutions d'épargne solidaire via par exemple une assurance vie ; ou un organisme de placement collectif (ex : FCP ou SICAV).

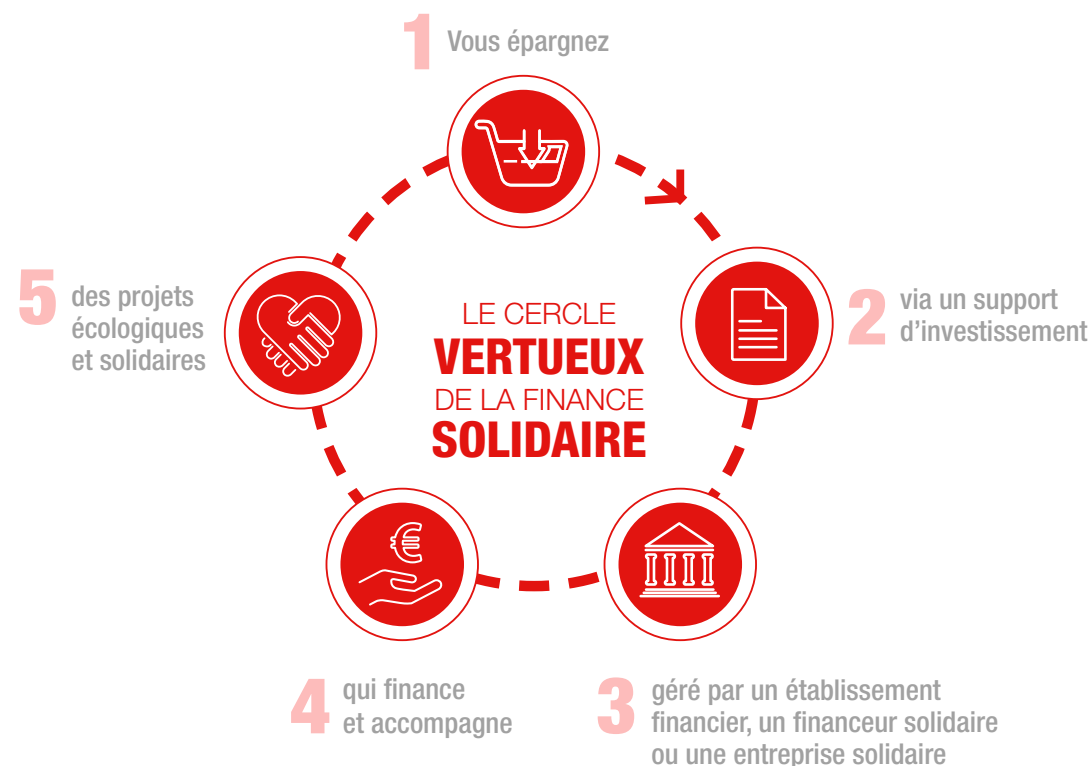
Les solutions d'épargne solidaire peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- **les supports d'investissement solidaire**, où l'épargne est investie pour tout ou partie (entre 5 et 15 %, 2,5 % minimum pour les fonds en euros et les fonds croissance) pour financer des projets d'utilité sociale et/ou environnementale. Les épargnants ont accès à la liste des projets financés dans le cadre d'un rapport semestriel de performance sociale. Le reste du portefeuille est géré plus classiquement, en actions et/ou en obligations, le plus souvent avec une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) parmi celles expliquées précédemment dans le présent document. Vous pouvez accéder à ces supports par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ;
- **les produits de partage** pour lesquels au moins 25 % de l'intérêt généré doit être versé sous forme de dons à une ou plusieurs associations de votre choix, engagées dans des actions humanitaires, sociales ou environnementales.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- [baromètre « Les Français et l'épargne solidaire » 2024.](#)
- [FAIR - On vous explique les produits financiers solidaires.](#)



LE SAVIEZ VOUS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les contrats d'assurance vie et plans d'épargne retraite (PER) ont l'obligation de proposer :

- un support d'investissement labellisé ISR (Investissement socialement responsable) ;
- un support d'investissement labellisé Greenfin (axé sur l'environnement) ;
- un fonds d'épargne solidaire.



S'APPUYER SUR UN LABEL RECONNU : FINANSOL

Depuis 1997, le **Label Finansol** atteste la solidarité et la transparence des supports d'épargne solidaire labellisés. Il labellise ainsi des produits qui investissent dans des entreprises sociales non cotées.

Le respect du cahier des charges du label Finansol vise à garantir :

- **l'impact social et environnemental** : les fonds collectés servent réellement au financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale ;
- **la transparence** : les souscripteurs ont accès à une information fiable sur les supports d'épargne solidaire labellisés et les activités soutenues.

Le comité du label, composé d'experts indépendants, renouvelle ou non la labellisation des supports d'investissement après examen et contrôle annuel par le secrétariat du label.

Ses membres sont issus des secteurs associatif, financier, de l'investissement à impact, de l'entrepreneuriat social et de la presse.



”

« L'équipe d'audit contrôle la poche solidaire mais également la manière dont est investi le reste. En choisissant un produit Finansol, le souscripteur est sûr que l'argent va réellement servir au développement de structures d'utilité sociale. »

Patrick Sapy, Directeur général de FAIR

“



**Produits financiers labellisés
Finansol au 01/09/2025.**



POUR PLUS D'INFORMATIONS : [FAIR](#)



LES ENGAGEMENTS DE GENERALI FRANCE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS DURABLE ET INCLUSIVE

Dans un monde en pleine transformation, marqué par des défis environnementaux et sociaux, Generali France est convaincu que **l'investissement peut jouer un rôle essentiel en soutenant l'économie réelle et en encourageant des dynamiques d'entraide et de solidarité.**

L'investissement doit notamment soutenir les entreprises qui, au cœur de nos territoires, changent la donne et rendent notre monde plus inclusif et plus durable.

Autrement dit, investir au profit des personnes confrontées à des situations de fragilité (sociale ou économique) et de l'intérêt général nécessite une mobilisation collective :

- **des épargnants qui souhaitent que leur argent ait un impact positif et mesurable ;**
- **des acteurs économiques comme Generali France qui mobilisent leur expertise pour accompagner le développement de projets à impact.**



Pour accompagner le développement de projets à impact, Generali France a créé une société de capital-risque « **Generali Investissement à Impact** », dédiée au financement d'initiatives porteuses de transformation sociale et environnementale.

Cette démarche de Generali vient compléter les actions menées par sa Fondation The Human Safety Net qui vise à libérer le potentiel de toutes les personnes vivant en situation de vulnérabilité et en particulier :



- **contribuer à l'égalité des chances en soutenant les parents de familles défavorisées** au cours des six premières années de leurs enfants ;
- **aider les réfugiés sous protection internationale à s'insérer** par le travail dans leur pays d'accueil.



GENERALI INVESTISSEMENT À IMPACT :

NOTRE SOCIÉTÉ DE CAPITAL RISQUE DÉDIÉE AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Créée en 2020, Generali Investissement à Impact (GII) est une société de capital-risque gérée par **INCO Ventures** et qui dispose de l'**agrément ESUS** (Entreprise solidaire d'utilité sociale). Le fonds GII est labellisé Finansol depuis 2021.

Generali Investissement à Impact répond à **3 des 17 objectifs de développement durable** adoptés par les Nations Unies en 2015 pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et favoriser la paix et la prospérité pour tous d'ici à 2030.

4



ÉDUCATION
DE QUALITÉ

8



TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE

10



INÉGALITÉS
RÉDUITES

Pour chaque entreprise financée par Generali Investissement à Impact (GII), une feuille de route d'impact est établie, servant au suivi de ses réalisations sur la durée de l'investissement.

Pour nos clients particuliers, Generali Investissement à Impact est accessible via :

- le fonds croissance **Généralités Croiss@nce** durable ;
- le support en unités de compte **GF Ambition Solidaire**.

INSTITUT
FINANCE
DURABLE

G
GENERALI
INVESTISSEMENT
À IMPACT

SIGNATAIRE DE LA
CHARTRE D'IMPACT
INVESTISSEUR



Depuis 2024, pour prouver la crédibilité de son impact (via l'évaluation par un tiers externe), GII est également signataire de la **Charte d'Impact Investisseur**, une initiative de l'**Institut de la finance durable** pour développer une finance à impact exigeante et transparente.

GII détient un portefeuille de plus de 20 participations dans des associations et entreprises qui œuvrent pour :

- soutenir les **familles** les plus vulnérables (éducation, santé, logement) ;
- accompagner les **réfugiés** dans leur insertion socio-professionnelle.



NOTRE OFFRE EN FINANCE SOLIDAIRE *GÉNÉRATIONS CROISS@NCE DURABLE*



Ce support est disponible en gestion libre (distribution en marque blanche auprès de tiers distributeurs – segment internet : fintech, courtiers en ligne, banques en ligne). Le document d'informations clés (DIC) contient les informations essentielles à chaque contrat. Il est possible d'obtenir ce document auprès du conseiller ou sur le site www.generalif.fr.

Le fonds **Générations Croiss@nce Durable** est un fonds croissance, une solution de diversification à mi-chemin entre des fonds en euros et des supports en unités de compte. Il comprend une poche dédiée au financement solidaire qui peut représenter jusqu'à 5% de son encours.



Performance financière

Ce fonds propose une garantie partielle à hauteur de 80 % du capital investi par le client, au terme d'un engagement minimum de 8 ans. Néanmoins, en cas de désinvestissement avant cette échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel. Le fonds croissance Générations Croiss@nce Durable peut être sélectionné comme support de diversification dans le cadre d'un contrat d'assurance vie.

Performance globale du fonds Générations Croiss@nce durable, nette de frais de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux :

- performances du fonds en 2023 : +3,66 % ;
- performances du fonds en 2024 : +3,55 %.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement net de frais sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



Indicateurs extra-financiers

Le support **Générali Croiss@nce Durable** est labellisé Finansol.

La philosophie d'investissement de la poche solidaire (Generali Investissement à Impact) vise à financer des projets ou des entreprises qui répondent favorablement aux 3 groupes de critères de sélection ci-après.

1 Impact positif des projets financés d'un point de vue social et environnemental

L'objectif est d'évaluer l'impact social et environnemental d'un projet en mesurant des indicateurs précis, par exemple :

- **emploi** : nombre d'emplois créés ou consolidés, qualité d'accompagnement, pérennité des emplois ;
- **logement** : nombre de logements construits, nombre de personnes ou familles logées, accompagnement social proposé, capacité d'accueil (nombre de lits) ;
- **environnement** : réduction des émissions de CO2, production d'énergie renouvelable, surface dédiée à l'agriculture biologique ;
- **solidarité internationale** : nombre de microcrédits distribués (volumes), nombre d'emplois créés.

2 Soutenabilité du modèle économique

Si la performance n'est pas un indicateur suffisant pour décider d'un investissement, il est indispensable que la performance économique de l'entreprise soit bonne. Cela suppose que l'entreprise financée soit en mesure d'adosser son utilité extra-financière à un **business model**, et offrir au fonds une performance suffisante.

3 Mode d'entreprendre

Le projet doit présenter un « mode d'entreprendre » équilibré et cohérent avec sa finalité. En fonction du secteur concerné, le projet est évalué en fonction de critères relatifs à l'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) ou selon des critères liés à la **gouvernance** et au **partage de la valeur**.

De façon générale, l'objectif de la philosophie d'investissement du fonds est la recherche d'un équilibre dans la représentation des secteurs d'activités et des impacts attendus tout en privilégiant les entités agréées ESUS, cœur de son portefeuille.

Pour plus d'informations : [Informations en matière de durabilité | Generali](#).



GF AMBITION SOLIDAIRE



Disponible en gestion pilotée et en gestion libre au sein de nos réseaux et de nos partenaires. Le document d'informations clés (DIC) contient les informations essentielles à chaque contrat. Il est possible d'obtenir ce document auprès du conseiller ou sur le site www.generali.fr.

GF Ambition solidaire est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

qui vise la performance potentielle sur le long terme grâce à :

- une allocation d'actifs flexible (50 à 100 % actions) ;
- des convictions fortes en actions et obligations ;
- une sélection rigoureuse des titres offrant le meilleur potentiel de croissance.

La gestion s'appuie sur l'expertise de Generali Investments en allocation d'actifs, actions et obligations, complétée par **une approche ISR (Investissement Socialement Responsable)** :

- **filtre ESG éliminant 20 % des valeurs les moins bien notées** dans chaque classe d'actifs, avec pour objectif d'obtenir une note ESG supérieure à celle des univers d'investissement.

Le support d'investissement est **principalement exposé aux actions européennes**, avec une diversification additionnelle via des investissements dans l'économie réelle (micro capitalisations, private equity, investissement solidaire).



Performance financière

Performance globale du fonds GF Ambition solidaire, nette des frais de gestion du support en unités de compte, et brute des frais de gestion du contrat d'assurance :

- performances du fonds 2023 : +15,46 % ;
- performances du fonds 2024 : +14,15 % .

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



GF AMBITION SOLIDAIRE



Indicateurs extra-financiers

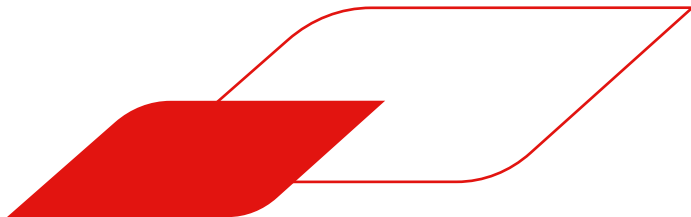
GF Ambition Solidaire comprend une poche dédiée au financement solidaire qui peut représenter jusqu'à 10 % de son encours net.

Cette poche est investie dans Generali Investissement à Impact (Société de Capital Risque – SCR), gérée par la société INCO Ventures, qui cible des entités non cotées à fort impact social, en cohérence avec les thématiques de la fondation de Generali, The Human Safety Net (THSN) : soutien aux familles vulnérables, accompagnement des réfugiés, etc.

INCO, acteur de référence de l'investissement à impact en Europe, applique une méthodologie propriétaire de mesure d'impact (INCO Ratings) et établit une feuille de route d'impact pour chaque participation.

Le support est classé Article 8 selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation : règlement sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers). La gestion du fonds vise à intégrer des critères de bonne gouvernance et de développement durable dans la sélection des titres.

Pour plus d'informations : [Informations en matière de durabilité | Generali](#)





4 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS VIA CES 2 SUPPORTS D'INVESTISSEMENT



ENFANCE

PROTÉGER LES ENFANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

L'Union pour l'enfance, fondée en 1887, assure l'hébergement d'enfants et de jeunes majeurs dans des foyers, des familles d'accueil et des lieux de vie. La levée de fonds à laquelle a contribué Generali Investissement à Impact leur a permis de développer de nouveaux projets, notamment l'accompagnement de 80 mineurs isolés logés à l'hôtel, la création d'une préparation à la sortie de l'aide sociale à l'enfance avant la majorité et la création d'un institut de formation professionnelle.



JEUNES

AIDER LES JEUNES DE MILIEUX MODESTES À S'INSÉRER PROFESSIONNELLEMENT

Myfuture aide des jeunes de 14 à 24 ans à faire des choix d'orientation et accompagne leurs premiers pas dans le monde professionnel (stage, alternance, rencontres avec des professionnels, tutos...), s'agissant de jeunes sans réseau, de milieux modestes, qui n'ont pas de ce fait les mêmes chances que les autres d'accéder aux études et à l'emploi. Generali Investissement à impact leur a permis de déployer leur aide en passant d'une vingtaine de départements couverts à une couverture nationale. Plus de 150 000 jeunes ont bénéficié de la plateforme **Myfuture** depuis sa création.

MYFUTURE





4 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS VIA CES 2 SUPPORTS D'INVESTISSEMENT



EMPLOI

INTÉGRER LES PERSONNES RÉFUGIÉES PAR LA FORMATION ET L'EMPLOI

Confrontées à de multiples barrières : maîtrise du français, diplômes non reconnus, manque de réseau, discrimination, difficultés d'accès au logement ou la santé... les personnes sous statut international de réfugiés ont souvent du mal à s'insérer dans la société par le travail. **each One** leur offre sur une période de 3 mois une formation professionnelle complète sur un métier spécifique, incluant des compétences techniques, transversales, des cours de français et une immersion en entreprise. Depuis le lancement de ses activités, eachOne a accompagné plus de 8 000 personnes réfugiées. Les 900 000 € investis par Generali Investissement à Impact ont aidé l'entreprise à mission à se développer.

each One



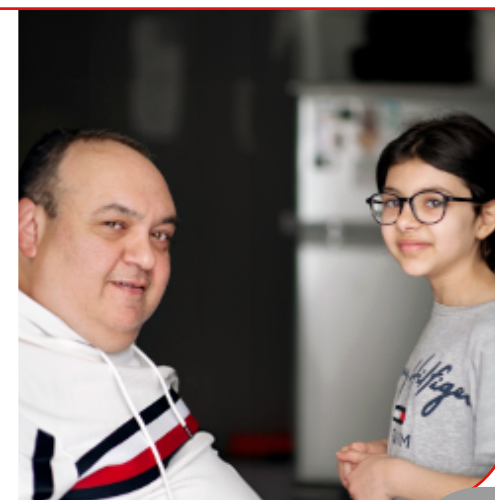
LOGEMENT

AIDER LES PERSONNES SANS DOMICILE À TROUVER UN LOGEMENT

Un parcours d'insertion réussi débute par la sérénité de disposer d'un logement accueillant, d'être entouré d'une communauté bienveillante et accompagné par des personnes attentives. De ce fait, les missions de **ResidSocial** s'articulent autour du chez-soi (via l'acquisition et la rénovation de logements existants), de la création de lien social (pour accompagner sur les problématiques du quotidien) et de l'accompagnement vers l'insertion (via des partenariats associatifs). ResidSocial achète et rénove des hôtels à Paris et en Ile-de-France pour en faire des hébergements d'urgence assurant qualité d'hébergement et sociabilisation à des personnes sans domicile.



RESIDSOCIAL
HÉBERGEUR SOLIDAIRE





Document non-contractuel à caractère publicitaire.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Nouvelle adresse au 1er décembre 2025 : 89 rue Taitbout - 75009 Paris

Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros Fonds de Retraite Professionnelle.

Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI.

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Nouvelle adresse au 1^{er} décembre 2025 : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

